

VILLE DE LYON



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1617

Lyon 7e - Phase 1 de l'opération urbaine sur le secteur de Gerland : modification du contenu des actions et du budget prévisionnel suite à la réception de la notification de l'Etat et attribution de deux subventions d'un montant total de 7 750 euros - Approbation d'une convention cadre, de deux conventions d'application et du règlement d'attribution des aides directes

Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat

**Rapporteur :** Mme BOUZERDA Fouziya

**SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2015**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 25 NOVEMBRE 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 16 NOVEMBRE 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 NOVEMBRE 2015

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINA, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. SECHERESSE (pouvoir à M. GRABER), M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINA), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme HAJRI), M. TETE (pouvoir à Mme CHEVALLIER), Mme TAZDAIT (pouvoir à Mme BAUGUIL), M. ROYER (pouvoir à M. BROLIQUIER)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2015/1617 - LYON 7E - PHASE 1 DE L'OPERATION URBAINE SUR LE SECTEUR DE GERLAND : MODIFICATION DU CONTENU DES ACTIONS ET DU BUDGET PREVISIONNEL SUITE A LA RECEPTION DE LA NOTIFICATION DE L'ETAT ET ATTRIBUTION DE DEUX SUBVENTIONS D'UN MONTANT TOTAL DE 7 750 EUROS - APPROBATION D'UNE CONVENTION CADRE, DE DEUX CONVENTIONS D'APPLICATION ET DU REGLEMENT D'ATTRIBUTION DES AIDES DIRECTES (DIRECTION DE L'ECONOMIE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 9 novembre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Gerland est un quartier résolument tourné vers l'avenir.

Au cours de ces dernières décennies, le quartier de Gerland, porte Sud de Lyon, a profondément muté, perdant sa vocation exclusivement industrielle au profit d'un territoire offrant une meilleure qualité de vie et une grande diversité des fonctions. Cette mutation se poursuivra dans les années à venir, soutenue par de nombreuses opérations dans le cadre du projet urbain.

En 2011, Gerland a atteint environ 27 000 habitants, soit près de 36,5 % de la population du 7<sup>e</sup> arrondissement. Entre 1999 et 2006, sa population a augmenté de 17 % alors que celle de Lyon ne progressait que de 6 %. D'ici à 2028, ce sont près de 15 000 habitants supplémentaires qui s'installeront sur le quartier.

Gerland compte environ 30 000 emplois et 2 000 entreprises sur son territoire. Il dispose d'un parc tertiaire de 500 000 m<sup>2</sup>, dont 200 000 m<sup>2</sup> construits entre 2000 et 2011. A ceci s'ajoutent environ 3 000 étudiants et 2 000 chercheurs ou enseignants chercheurs. Environ 18 000 nouveaux emplois devraient être créés dans les 13 ans à venir.

Trois ambitions majeures animent l'action publique dans le cadre du projet urbain :

- faire rimer développement urbain avec qualité des aménagements paysagers, des projets architecturaux et accessibilité optimale dans un objectif de mieux vivre la ville ;
- constituer de véritables centralités de quartier en densifiant l'offre commerciale alimentaire et non alimentaire autour de deux polarités commerciales de proximité (Pavillons/Debourg et Girondins/Massimi) ;
- renforcer le Biopôle le long du boulevard scientifique pour faire de Gerland un campus d'innovation technologique à visée biomédicale d'excellence mondiale.

Les enjeux sont donc importants, tant au niveau des commerces, des artisans, des entreprises, des filières d'excellence, qu'en matière d'aménagement et d'urbanisme.

Compte tenu de ces enjeux, la Ville de Lyon a souhaité, en association avec ses partenaires publics et privés (Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon, Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Rhône, Association de management de centre-ville Lyon 7 Rive Gauche, Association Gerland Commerces, la Métropole de Lyon, la Mission Gerland ainsi que l'Etat), mettre en place une opération urbaine collective faisant appel au FISAC (Fonds d'Investissement pour les Services, l'Artisanat et le Commerce).

Pour ce faire, la Ville de Lyon a déposé un dossier de demande de subvention FISAC auprès des services de l'Etat le 25 juillet 2013. Le 22 août 2013, ces derniers ont accusé réception du dossier. Cet accusé de réception valait autorisation de démarrer les actions à compter de cette même date, conformément à la Circulaire du 30 décembre 2010, relative à la procédure administrative applicable au FISAC, sans préjuger de la réponse officielle de l'Etat sur sa participation financière demandée pour les différentes actions envisagées. Dans ce cadre une première convention d'opération collective a été délibérée en séance du Conseil municipal du 20 janvier 2014 et signée le 7 août 2014 par les partenaires suivants : la Ville de Lyon, l'Etat, les chambres consulaires et l'association de management de centre-ville Lyon 7 Rive Gauche.

Le 26 mai 2015, la Ville de Lyon a reçu la notification officielle de l'Etat en date du 13 mai 2015. Ainsi, une subvention de 47 960,00 € du FISAC a été accordée pour le financement de la première tranche de l'opération urbaine à Gerland.

La réception de cette notification nécessite quelques modifications mineures de la répartition budgétaire initialement prévue ainsi qu'une révision des actions et des conventions.

Les actions prévues dans le cadre du FISAC Gerland sont les suivantes :

### **1- Financement de l'animation du dispositif :**

En tant que maître d'ouvrage de l'opération, la Ville de Lyon assurera la coordination et l'animation de l'opération et veillera à la cohérence des actions pour atteindre les objectifs définis dans le cadre de cette opération urbaine (coordination de l'opération urbaine en lien avec le groupe technique ; pilotage du dispositif et suivi de chaque action ; organisation et animation des comités).

Maître d'œuvre : Ville de Lyon.

### **2- Marketing territorial :**

Cette action a notamment pour objectifs de :

- promouvoir et valoriser de façon dynamique et moderne le tissu commercial et artisanal de Gerland auprès des habitants, des usagers, des salariés de Gerland et plus généralement communiquer sur les atouts du secteur de Gerland ;
- contribuer à l'implantation d'entreprises commerciales et artisanales assurant la complémentarité et la diversification de l'offre de Gerland ;
- accompagner les commerçants face aux mutations que connaît le territoire (ZAC Bon Lait et Girondins, îlot Fontenay...).

Cela se traduira notamment par :

- l'édition d'un guide du commerce par Lyon 7 Rive Gauche incluant le quartier de Gerland ;
- une information des enseignes et franchises sur les opportunités d'implantation sur Gerland (par exemple: Visio Commerce par la CCI) ;
- la sensibilisation des commerçants, des artisans et des acteurs économiques à la nouvelle dynamique initiée ;
- la présence de Lyon 7 Rive Gauche et de la Métropole de Lyon sur les salons professionnels de type salon de la Franchise, MAPIC, SIEC... ;
- la mise en place d'actions de valorisation du pôle de restauration de Gerland qui est actuellement le deuxième de l'agglomération lyonnaise.

Maîtres d'œuvre : Ville de Lyon, Métropole de Lyon, Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon, Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Rhône, Association Lyon 7 Rive-Gauche.

Dans le cadre de ces actions de marketing territorial, je vous propose que la Ville de Lyon alloue à l'Association Lyon 7 Rive Gauche une subvention de 5 000 € pour la réalisation du Guide du commerce incluant le quartier de Gerland. Ceci se traduira par la signature d'une convention bilatérale entre la Ville de Lyon et l'association Lyon 7 Rive Gauche.

### **3- Conciergerie d'entreprises mutualisée à but non lucratif :**

L'idée de création d'une conciergerie d'entreprises mutualisée part du constat que de nombreuses entreprises ont leurs activités à Gerland, mais que peu de salariés de ces entreprises consomment dans le quartier. Ainsi, l'enjeu est de développer les achats de proximité entre les petits commerces et les personnes qui travaillent à Gerland.

Dans cette perspective, la création d'une conciergerie d'entreprises vise à apporter un service supplémentaire et innovant aux salariés présents sur le secteur. La conciergerie proposera un site Internet présentant l'offre commerciale du quartier, ainsi que des services de collecte et de livraison des produits directement dans l'entreprise.

Maître d'œuvre : Gerland Commerces.

Pour cette action de conciergerie mutualisée, je vous propose que la Ville de Lyon alloue à l'association Gerland Commerces une subvention de

2 750 €. Ceci se traduira par la signature d'une convention bilatérale entre la Ville de Lyon et l'association Gerland Commerces.

**4- Information, sensibilisation des professionnels et réalisation de diagnostics accessibilité :**

L'objectif est de sensibiliser les artisans et commerçants à la réglementation en vigueur en leur rappelant les principaux enjeux de la loi et de les aider à prioriser leurs travaux en mettant en place des degrés d'axes d'amélioration. Cette action se traduira concrètement par des réunions collectives de sensibilisation, afin d'expliquer la loi de 2005 et ses obligations, ainsi que par un accompagnement individuel des commerçants (état des lieux de la situation du chaque commerce, remise d'un rapport confidentiel détaillé, restitution du pré-diagnostic chez l'artisan/commerçant permettant d'avoir une réflexion sur un plan d'actions à mener).

Maître d'œuvre : Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Rhône.

**5- Aides directes à l'investissement pour la mise aux normes accessibilité :**

Les commerçants et artisans ayant préalablement fait réaliser un diagnostic «accessibilité» (soit dans le cadre de la présente opération, soit dans celui du Label «Handi-accueillant», soit par une entreprise ayant les qualifications requises en matière d'accessibilité, soit un autodiagnostic sur le site Internet [www.accessibilite.gouv.fr](http://www.accessibilite.gouv.fr)), avant d'engager des travaux, pourront constituer un dossier de demande de subvention auprès de la Ville de Lyon dans les conditions précisées dans le règlement d'attribution des aides directes (cf. annexe 4 de la convention cadre).

Maîtres d'œuvre : Ville de Lyon et entreprises.

La répartition budgétaire et la participation des partenaires pour l'ensemble de la phase 1 (2014-2017) sont réparties comme suit :



**Tableau récapitulatif des actions financées par le FISAC (en euros H.T.)**

Action	Maitre d'œuvre	Coût prévu	Base subventionnable	Montant FISAC	Montant FISAC en %	Ville de Lyon	Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon (CCIL)	Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Rhône (CMA69)	Association Lyon 7 Rive Gauche (L7RG)	Association Gerland Commerces	Métropole de Lyon	Entreprises
Animation collective du dispositif FISAC	Ville de Lyon	40 000	40 000	6 750	16,88	23 250*	5 000*	5 000*				
Marketing territorial	Ville de Lyon, Métropole de Lyon, CCIL, CMA 69, L7RG	28 000	28 000	4 500	16,07	15 500	1 500*	1 500*	3 000		2 000**	
Conciergerie d'entreprises	Gerland Commerces	9 490	5 250	900	17,14	2 850***	1 000*		500	4 240		
Information, sensibilisation, diagnostics pour l'accessibilité des rdc commerciaux	CMA 69	17 200	17 200	4 560	26,51	5 540	1 600*	3 200*	2 300*			
<b>Total Fonctionnement</b>		<b>94 690****</b>	<b>90 450</b>	<b>16 710</b>	<b>18,47</b>	<b>47 140</b>	<b>9 100</b>	<b>9 700</b>	<b>5 800</b>	<b>4 240</b>	<b>2 000</b>	
Aides directes aux entreprises	Ville de Lyon	125 000	125 000	31 250	25,00	31 250						62 500
<b>Total Investissement</b>		<b>125 000</b>	<b>125 000</b>	<b>31 250</b>	<b>25,00</b>	<b>31 250</b>						<b>62 500</b>
<b>Total Investissement + Fonctionnement</b>		<b>219 690</b>	<b>215 450</b>	<b>47 960</b>		<b>78 390</b>	<b>9 100</b>	<b>9 700</b>	<b>5 800</b>	<b>4 240</b>	<b>2 000</b>	<b>62 500</b>

\* Valorisation temps agent

\*\* Valorisation participation salons professionnels

\*\*\*Dont 1 000€ de temps agent de Ville de Lyon et 1 850€ de subvention

\*\*\*\* Ce montant correspond au coût total des actions de fonctionnement, estimé par la maitre d'ouvrage. Il est différent de la base subventionnable de l'Etat, qui a retenu des coûts moindres sur une action.

Suite à l'accusé de réception de l'Etat, une partie des actions de l'opération urbaine FISAC Gerland a été lancée début 2014 (délibération n° 2014/631, séance du Conseil municipal du 20 janvier 2014) :

- L'animation collective du dispositif se traduisant par l'organisation et le travail en comités techniques.

Maître d'œuvre : Ville de Lyon.

- Une campagne de communication sur l'offre commerciale dans le cadre des travaux de la ligne T1 du tramway (un des volets de l'action «marketing territorial».

Maître d'œuvre : Ville de Lyon.

- Information, sensibilisation et diagnostics pour la mise aux normes accessibilité des commerces.

Maître d'œuvre : Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Rhône ; délibération n° 2014/421, séance du Conseil municipal du 22 septembre 2014, convention d'application EC\_2014\_FISACGERLAND\_2014\_conv\_applin° 1 et son avenant n° 1.

La réception de la notification de l'Etat permet, dans la poursuite de ce travail collectif, de mener à terme les actions suivantes :

- aides directes aux entreprises pour leur mise aux normes accessibilité (maître d'œuvre : Ville de Lyon) ;  
- création d'une conciergerie d'entreprises mutualisée (maître d'œuvre : Association Gerland Commerces) ;  
poursuite de l'action «marketing territorial» notamment par l'édition du guide du commerce (maître d'œuvre : Association Lyon 7 Rive Gauche).

Vu la délibération n° 2014/421 du 22 septembre 2014 ;

Vu lesdites conventions ;

Vu l'avis du Conseil du 7<sup>e</sup> arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission Relations internationales, Economie, Commerce et Artisanat ;

### **DELIBERE**

1- La poursuite de l'ensemble des actions de la phase 1 de l'opération urbaine du secteur de Gerland dans le cadre de la procédure FISAC est approuvée.



2- Une subvention de 5 000 € est allouée à l'Association «Lyon 7 Rive Gauche», dont le siège social est situé au Palais de la Mutualité, 1 place Antonin Jutard à Lyon 3<sup>e</sup>, pour la réalisation des actions de marketing territorial dont notamment un Guide du commerce.

3- Une subvention de 2 750 € est allouée à l'Association «Gerland Commerces», dont le siège social est situé au 37 place des Pavillons à Lyon 7<sup>e</sup>, pour la mise en œuvre d'une Conciergerie d'entreprises mutualisée à but non lucratif.

4- La nouvelle convention cadre d'opération avec l'ensemble des partenaires et le règlement d'attribution des aides directes, annexé à cette convention, sont approuvés. Cette nouvelle convention cadre abrogera et remplacera la précédente FISAC7\_EC\_CADRE\_2014, datée du 7 août 2014, approuvée par délibération n° 2014/6315 du 20 janvier 2014.

5- Les conventions d'application susvisées, établies entre la Ville de Lyon et les Associations « Lyon 7 Rive Gauche » et « Gerland Commerce », sont approuvées.

6- M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.

7- La dépense en résultant, d'un montant total de 7 750 euros, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, sur la ligne de crédit 72516, programme Development, opération FISAC, nature comptable 6574, fonction 94, chapitre 65.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

F. BOUZERDA